

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 135

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 12 Mai 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

OBJET

Commune de Cuges-les-Pins - Contrat Départemental de Développement et
d'Aménagement 2015/2020 - Tranche 2016

**Direction de la Vie Locale
Service des communes
139-41**

RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Par décision du 2 octobre 2015, la Commission Permanente du Conseil Départemental s'est prononcée favorablement sur la passation d'un contrat départemental de développement et d'aménagement (2015/2020) avec la commune de Cuges-les-Pins pour un programme d'investissements publics, dont le montant global s'élève à 9.377.043 € HT pour une subvention totale de 5.626.226 €

A ce titre, la première tranche de ce programme (2015) a fait l'objet d'une subvention de 443.762 € pour un programme de travaux de 739.603 € HT, lors de la Commission Permanente du 2 octobre 2015.

CONSISTANCE ET FINANCEMENT DU PROJET

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation la tranche 2016 du programme de travaux 2015/2020 envisagé par la commune de Cuges-les-Pins, faisant apparaître des modifications par rapport aux prévisions votées lors de la tranche 2015, à savoir :

- L'intégration d'une nouvelle opération sur la tranche 2016 : révision du Plan Local d'Urbanisme ;
- La minoration du programme pluriannuel de voirie ;
- Le phasage modifié de l'opération d'extension du groupe scolaire Jean-Claude Molina.

Ces modifications sont sans incidence financière sur l'économie générale du contrat, conformément à l'annexe 1, mais elles conduisent à un rééquilibrage des affectations.

Les opérations envisagées pour la tranche 2016 de ce contrat sont les suivantes :

▪ EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE JEAN-CLAUDE MOLINA

Le projet d'extension du groupe scolaire élémentaire Molina correspond au développement démographique de la commune ainsi qu'à un programme de rénovation des bâtiments publics.

La commune a engagé une étude de faisabilité afin de créer un pôle scolaire réunissant l'ensemble des enfants actuellement scolarisés sur deux sites : l'école Chouquet et l'école Molina. La réalisation de ce projet permettrait d'envisager ultérieurement la mise en valeur du centre de village autour de l'ancienne école.

Le projet prévoit la création de quatorze classes supplémentaires, des sanitaires, un hall de circulation, l'extension de la cour et du préau existants.

Une salle plurivalente d'environ 100 m² sera utilisée dans le cadre des activités péri-scolaires et accueillera les enfants en période de vacances scolaires.

L'intégration d'un plateau ludique avec sol souple, permettra la pratique des activités sportives qui se déroulent actuellement sur le stade de la commune.

Des places de stationnement seront créées, mais aussi un système de dépose-minute qui permettra de maintenir la fluidité de la circulation aux heures d'entrée et de sortie des classes. Des alternatives sont également mises à l'étude pour l'utilisation des liaisons en mode doux, avec le développement des cheminements piétons, la mise en sécurité des trottoirs et la création de pistes cyclables.

Par ailleurs, le projet prévoit le réaménagement de l'école maternelle, avec la mise aux normes des sanitaires, la création de dortoirs, l'équipement de la cour en jeux « petite enfance », l'implantation d'un espace préau modulable pour accueillir des activités de motricité.

Enfin, la réalisation de cette opération entraînera la relocalisation du bassin de rétention communal. L'étude de faisabilité préconise le déplacement et l'enterrement de celui-ci, préalable obligatoire aux travaux d'agrandissement.

Le coût global de l'opération, prévue de 2016 à 2018, est estimé à 4.780.000 € HT dont 228.794 € HT au titre de la tranche 2016.

Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait être fixée à 2.868.000 € dont 137.276 € pour la tranche 2016.

▪ PROGRAMME DE VOIRIE

La municipalité souhaite poursuivre son programme pluriannuel de voirie et réseaux divers, incluant le remplacement des dispositifs de signalisation tricolores sur la route départementale traversant la commune.

Pour l'année 2016, des travaux prioritaires seront lancés suite à un affaissement de voirie important sur les chemins de Raphèle et de la Curasse.

Par ailleurs, l'éclairage public étant devenu obsolète, une modernisation des équipements est engagée de façon progressive sur toute la commune. En 2016 seront concernés : le Cros Reynier, le chemin de Peygros, l'impasse Pradal, le boulodrome et le terrain de football.

Le programme de voirie, prévu de 2015 à 2020, est estimé à 4.537.043 € HT dont 254.071 € HT pour la tranche 2016.

Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait être fixée à 2.722.226 € dont 152.443 € pour la tranche 2016.

▪ REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

La commune souhaite procéder à la révision de son Plan Local d'Urbanisme afin de tenir compte des évolutions législatives et réglementaires, des remarques de l'Etat et de son projet d'aménagement et d'évolution de son territoire.

Considérant l'ensemble des nouvelles normes (Grenelle 2, loi ALUR), les objectifs de cette révision seront de maîtriser l'urbanisation et la densification dans les secteurs sous équipés,

d'améliorer la structuration urbaine et la traversée du village par la création d'une déviation, de favoriser l'accès sociale à la propriété pour les jeunes et les primo-accédants, de réserver des terrains pour les équipements publics, pour l'accueil d'artisans ou d'établissements créateurs d'emplois, et de veiller au respect de la charte du Parc Régional Naturel de la Sainte Baume.

Le montant de l'étude, prévue en 2016 est estimé à 60.000 €HT.

Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait être fixée à 36.000 €

---oOo---

Ainsi, le montant total des travaux de la tranche 2016 de ce contrat 2015-2020 s'élève à 542.865 €HT, réparti comme suit :

– Extension du groupe scolaire Molina	228.794 €HT
– Programme de Voirie.....	254.071 €HT
– Révision du PLU	60.000 €HT
	<hr/>
TOTAL	542.865 €HT

L'échéancier modifié est le suivant :

- 2015 :	739.603 €HT
- 2016 :	542.865 €HT
- 2017 :	3.540.744 €HT
- 2018 :	2.999.851 €HT
- 2019 :	724.249 €HT
- 2020 :	829.731 €HT

TOTAL : 9.377.043 €HT

La participation globale du Département pourrait être fixée à 325.719 € pour la tranche 2016, selon le détail indiqué en annexe 1.

Cette action s'inscrit dans l'enveloppe globale de 5.626.226 € engagée au chapitre 204 sur l'autorisation de programme 2015 - 10127U au profit de la commune de Cuges-les-Pins en application de la délibération n° 97 du 2 octobre 2015.

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- allouer à la commune de Cuges-les-Pins, au titre des contrats départementaux de développement et d'aménagement, une subvention de 325.719 € pour la tranche 2016 du programme pluriannuel 2015/2020, sur une dépense subventionnable de 542.865 € HT, conformément à l'annexe 1 du rapport ;
- m'autoriser à signer avec la commune de Cuges-les-Pins la convention de partenariat, avenant n°1 au contrat départemental définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle-type prévu à cet effet ;
- approuver les affectations et leurs modifications comme indiqué en annexe 2.

Cette action étant déjà imputée au chapitre 204 du budget départemental, est sans incidence financière.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL